

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Aude

COMMUNE de QUILLAN

Nombre de membres :

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 19

Dont pouvoirs : 3

Votes pour : 19

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Date de la convocation : 19/10/2022

Date d'affichage : 04/11/2022

Certifié exécutoire par réception en

Sous-Préfecture de Limoux le:

- 8 NOV. 2022

L'an **deux mil vingt deux, le vingt six octobre, à 18h30**, le Conseil Municipal de la commune de **QUILLAN, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Pierre CASTEL, Maire**.

Étaient présents : M. Pierre CASTEL, Mme Nadia PARACHINI, M. Jacques MANDRAU, Mme Sophie BOUTTIER, M. Gilles ALARD, M. Claude HUMBERT, M. Jean POLY, Mme Ineke FLOODGATE, Mme Viviane PROVENZANO, Mme Ghyslaine SAIZ, Mme Nicole GIMENEZ, M. Kees WIELENGA, Mme Christine BINDER, Mme Amandine MORENO, M. Jean-Michel BALLARIN, M. Mohammed EL HABCHI.

Étaient absents excusés : M. Claude ESCLOUPIER, Mme Brigitte MARSEILLE, M. Sébastien AMOUROUX, Mme Martine DAFFOS, M. Stéphane PEILLE.

Étaient absents non excusés : M. Jacques SIMON, M. Charles ROUGER, Mme Véronique FERNANDEZ, M. Thierry CAUSSE, Mme Nathalie REBELLE, M. Denis DEZARNAUD.

Procurations : Mme Brigitte MARSEILLE en faveur de Mme Nadia PARACHINI, M. Sébastien AMOUROUX en faveur de Mme Sophie BOUTTIER, M. Stéphane PEILLE en faveur de M. Mohammed EL HABCHI.

Secrétaire : Mme Nadia PARACHINI.

Délibération n° : **MA-DEL-2022-114**

Domaine : 8.9 - Culture

OBJET : Festival de théâtre amateur : convention de partenariat 2022 : Commune/FNCTA.

Depuis 12 ans, la commune organise avec la Fédération Nationale des Compagnies de théâtre et d'Animation comité départemental de l'Aude, sigle FNCTA Cd 11, un festival de Théâtre amateur.

Il vous est proposé de formaliser ce partenariat par convention par laquelle il est souscrit les engagements suivants :

1) Engagement de la Commune :

La Commune confie à la FNCTA CD 11 l'élaboration de la programmation de ce festival qui aura lieu du mercredi 9 novembre 2022 au dimanche 13 novembre 2022.

La programmation sera arrêtée d'un commun accord avec le FNCTA CD 11 dans le cadre d'un comité de pilotage mis en place par la Commune.

- Elle assurera la présence du logo fédéral sur les documents relatifs au festival : affiches, dépliants flyers...
- Elle assurera la médiatisation de la manifestation.
- Elle prendra en charge l'hébergement d'un représentant de la FNCTA et de son (sa) conjoint(e) sur la durée du festival.
- Elle mettra en place la(les) réunion(s) nécessaire(s) à la programmation du festival. Elle prendra en charge les repas des troupes.

En contrepartie des engagements de la FNCTA, la Commune versera à la FNCTA une subvention de 300 € et versera à la FNCTA CD 11 une somme forfaitaire de 300 € par troupe programmée adhérente à la FNCTA à charge pour elle de les défrayer.

2) Engagement de la FNCTA CD 11 :

La FNCTA CD 11 :

- Participera au Comité de pilotage mis en place par la ville de Quillan.
- Donnera les avis nécessaires au bon choix de la programmation.
- Fera paraître sur sa LETTRE DU CD 11 les informations nécessaires aux troupes.
- Informera les troupes fédérées ou non du département de l'Aude au sujet du Festival de Quillan.
- Transmettra aux compagnies qui en feront la demande le dossier du festival.
- Fournira le logo fédéral à la ville de Quillan.
- Assurera l'information des troupes programmées et recueillera tous les renseignements nécessaires à la médiatisation et à la technique qu'elle transmettra à la ville de Quillan.
- Proposera 2 journées de stage.

A cet effet, M. Le Président demande au Conseil Municipal :

- 3- D'approuver la convention de partenariat
- 4- D'imputer les dépenses en section de fonctionnement du BP 2022.
- 5- De l'autoriser à entreprendre toute démarche et signer tout document visant la réalisation de cette opération.

Il demande d'en délibérer.

Le Conseil Municipal
Où l'exposé de son Président
Après en avoir délibéré

Délibération approuvée à l'UNANIMITE des membres présents et représentés par 19 voix POUR.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
M. Pierre CASTEL



2022-114

Identifiant FAST : ASCL_2_2022-11-08T10-26-53.00 (MI240961481)

Identifiant unique de l'acte : 011-200059418-20221108-2022-114-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Festival de théâtre amateur : convention de partenariat
2022 : Commune/FNCTA.

Date de décision : Nov 8, 2022 12:00:00 AM



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.9. Culture

Acte : [MA-DEL-2022-114.PDF](#)

Préparé

Date **08/11/22 à 10:26**

Par **ROUJOU Carole**

Transmis

Date **08/11/22 à 10:26**

Par **ROUJOU Carole**

Accusé de réception

Date **08/11/22 à 10:42**